



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 107-19 C

Objet : RS - Fonds de concours des espaces naturels et de loisirs remarquables d'agglomération - Attribution d'aide pour des travaux d'aménagement du parc du Forézan à Cognin

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemermet à Anne Routin

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 107-19 C

objet **RS - Fonds de concours des espaces naturels et de loisirs remarquables d'agglomération - Attribution d'aide pour des travaux d'aménagement du parc du Forézan à Cognin**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que le parc du Forézan à Cognin fait partie des espaces naturels et de loisirs remarquables d'agglomération.

La commune souhaite réaliser des travaux d'évolution de l'aménagement aquatique du parc du Forézan afin d'être en conformité avec le SDAGE pour la préservation de la nappe d'eau du Forézan, valoriser le caractère naturel du site et prévoir des aménagements avec un impact limité sur l'environnement. La commune a proposé un autre aménagement tout en conservant la vocation ludique et récréative pour tout public, et notamment un public familial. Après concertation et études, il a été décidé les travaux suivants :

- démolition d'une partie de la dalle de l'ancien plan d'eau,
- aménagement de jeux d'eau et de sable sur la partie de la dalle conservée,
- création d'une roselière pour récupérer l'eau afin d'alimenter une réserve d'arrosage pour les jardins familiaux,
- installation d'une tyrolienne.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 183 418,60 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme	Montant
TOTAL travaux	183 418,60 €HT
Agence de l'eau	102 734 €
Fonds de concours politique de la ville - Grand Chambéry	16 321 €
Fonds de concours espaces naturels et de loisirs remarquables d'agglomération - Grand Chambéry	10 000 €
Commune de Cognin	54 363,60 €

La commune de Cognin a sollicité Grand Chambéry afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours des espaces naturels et de loisirs remarquables d'agglomération. Elle a également sollicité l'agglomération au titre du fonds de concours politique de la ville pour la tyrolienne et les jeux.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 156-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 modifiant les règles d'attribution du fonds de concours au titre des dépenses d'investissement pour un montant égal à 25 % du coût résiduel HT restant à la charge de la commune avec un maximum de 10 000 € par opération,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Cognin du 14 novembre 2017 et du 6 novembre 2018,

Vu les crédits correspondants inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission chargée de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique du 11 avril 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une aide maximale de 10 000 € à la commune de Cognin au titre du fonds de concours des espaces naturels et de loisirs remarquables d'agglomération pour des travaux d'aménagement

du parc du Forézan. Cette aide sera versée, au prorata dans la limite maximum définie ci-dessus, une fois les travaux réalisés et les subventions perçues,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 107-19 C

Objet de l'acte : RS - Fonds de concours des espaces naturels et de loisirs remarquables d'agglomération - Attribution d'aide pour des travaux d'aménagement du parc du Forézan à Cognin

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22209H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22209H1

Date de transmission en Préfecture : 12 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 12 juillet 2019